



Pas de jeux politiques avec notre prévoyance vieillesse !

C'est en 2021 que se décidera l'avenir de notre prévoyance vieillesse. Avec la Stabilisation de l'AVS (AVS 21) et la Réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21), le Parlement va en effet s'occuper de deux projets clés.

Situation de départ

Au sein de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E), les partis bourgeois sont parvenus à imposer un relèvement de l'âge de la retraite. Or, les compensations proposées sont insuffisantes. Dans les faits, les femmes devront supporter seules la totalité de la charge de l'assainissement financier de l'AVS.

En ce qui concerne le projet relatif à la LPP, les discussions au sein de la Commission ne font que commencer. Mais aujourd'hui déjà, il apparaît que le camp bourgeois veut saboter le compromis équilibré présenté par les partenaires sociaux.

En résumé : les propositions de la droite n'ont pas pour objectif d'assurer une rente décente à tout le monde. Les attaques constantes de celle-ci contre la prévoyance vieillesse – et l'AVS en particulier – visent à affaiblir les 1^{er} et 2^e piliers et à rendre le 3^e pilier privé plus attrayant. Les gagnants seraient les banques et les compagnies d'assurance. Les perdants seraient les assuré-e-s, et en premier lieu les personnes à faible revenu, c'est-à-dire surtout les femmes.

Pour le PS, une chose est claire : cela doit cesser ! Notre objectif est de garantir des rentes décentes pour chacune et chacun d'entre nous. Voilà pourquoi le PS n'acceptera aucune réforme qui se ferait au détriment des femmes et des personnes à faible revenu. Le PS appelle à des réformes progressistes qui stabiliseront et renforceront le système de la prévoyance vieillesse.

AVS 21

Selon la constitution, les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée. Aujourd'hui, cependant, le taux de pauvreté chez les personnes âgées de plus de 65 ans est supérieur à 15 %. Il est donc impératif de renforcer l'AVS. C'est pourquoi le PS soutient aussi l'initiative populaire de l'Union syndicale suisse (USS) en faveur d'une 13^e rente AVS.

L'AVS est l'élément le plus important des assurances sociales suisses. Elle est une assurance obligatoire pour toute la population, qui garantit une rente à toutes les personnes

résidant en Suisse. Le mécanisme de solidarité à l'œuvre au sein de l'AVS entraîne une redistribution des hauts revenus vers les bas revenus. Il faut rappeler qu'un tiers de toutes les femmes ne perçoivent pas de rente du 2^e pilier. Et que la rente moyenne des femmes dans le 2^e pilier n'atteint que la moitié du montant de celle des hommes. C'est précisément pour cette raison qu'il est crucial de renforcer l'AVS, c'est-à-dire le 1^{er} pilier.

L'AVS a besoin d'un financement stable et, au moins temporairement, de plus de ressources pour financer les rentes de la génération des « baby-boomers ». Le PS demande que les bénéficiaires de la BNS soient utilisés pour financer l'AVS.

LPP 21

La réforme LPP 21 est tout aussi nécessaire, car l'érosion des rentes du 2^e pilier doit être stoppée. De plus, le compromis proposé par les partenaires sociaux constitue un pas en avant, notamment pour les femmes. La réduction du taux de conversion sera compensée par un supplément de rente financé par les entreprises et les employé-e-s sur une base solidaire via des pourcentages salariaux. En clair : les revenus élevés contribuent dans une mesure supérieure à la moyenne au financement du supplément de rente. Ce supplément est très important pour les personnes à faible revenu et pour celles qui ont travaillé à temps partiel pendant longtemps. Et il vient immédiatement avec l'entrée en vigueur de la réforme. De même, la LPP 21 entraîne une réduction de la déduction de coordination. Cela débouche sur un salaire assuré plus élevé et, ainsi, sur des cotisations plus élevées au 2^e pilier. Cette situation profite encore une fois principalement aux faibles revenus et aux personnes travaillant à temps partiel, dont beaucoup sont des femmes. Enfin, la LPP 21 apporte un lissage des bonifications de vieillesse. Cela bénéficie aux personnes retraitées qui étaient auparavant défavorisées sur le marché du travail.

La réforme LPP 21 est un compromis fondé sur le partenariat social, et non un projet de gauche. Il y manque néanmoins des points clés : le travail à temps partiel, le fait de travailler pour différents employeurs et les carrières professionnelles « non linéaires », par exemple, sont aujourd'hui une réalité sociale. Cela doit aussi se refléter dans le système des rentes. Par ailleurs, le 2^e pilier doit inclure des bonifications pour tâches d'assistance, à l'instar de ce qui se passe dans le cadre de l'AVS.

Au bout du compte, beaucoup trop d'argent disparaît encore dans le 2^e pilier. Il est urgent d'instaurer de la transparence en matière de coûts administratifs, de réduire la *legal quote* (la part que les assureurs sont autorisés à conserver) et d'interdire de manière généralisée les courtages (commissions de courtage) dans le 2^e pilier.

Les lignes rouges du PS

Les développements futurs de l'AVS et de la LPP sont nécessaires pour les raisons exposées ci-dessus. Toutefois, l'approche adoptée jusqu'à présent par les partis bourgeois soulève de sérieux doutes quant à leur réel intérêt pour des réformes qui correspondent à la réalité sociale. Les projets de démantèlement sont socialement irresponsables et n'ont aucune chance devant la population.

Le PS n'acceptera donc l'AVS 21 et la LPP 21 que si les conditions suivantes sont remplies :

1. Pas de relèvement de l'âge de la retraite.
2. Pas de réduction des rentes.
3. Pas de détérioration du compromis sur la LPP présenté par les partenaires sociaux.
4. Amélioration des rentes LPP pour les femmes et les personnes à faible revenu.
5. Pas d'interconnexion entre les deux réformes (AVS 21 et LPP 21) si cela doit servir à dissimuler des diminutions de prestations.

Perspectives

Malgré tous les signaux d'alerte, les partis bourgeois semblent n'avoir qu'une volonté limitée de réforme et continuent d'œuvrer dans le sens d'une détérioration de la prévoyance vieillesse. Il en résultera inévitablement un nouveau projet voué à l'échec – et, par voie de conséquence, d'autres années perdues. Cela signifie également que la réforme qui suivra devra s'appuyer sur un champ de ruines.

Le PS est armé pour faire face à ce scénario négatif :

- Le PS est prêt à lancer un référendum sur les deux dossiers si les réformes de l'AVS et de la LPP ne répondent pas aux critères énumérés ci-dessus.
- L'Assemblée des délégué-e-s charge le Comité directeur d'élaborer, en collaboration avec les parties intéressées, des propositions concrètes pour un système de prévoyance vieillesse qui permette à chacune et à chacun de vivre dans la dignité. Le point principal est le passage du 2^e pilier, instable, à l'AVS, fiable, stable et solidaire. Concrètement, il faut une augmentation des cotisations salariales à l'AVS et, parallèlement, une réduction des cotisations salariales au 2^e pilier. Une telle réforme n'entraîne pas de coûts et rend le système des rentes plus solidaire et plus durable, car elle renforce notamment les petites rentes et freine l'accumulation économiquement insensée de capital dans le 2^e pilier.